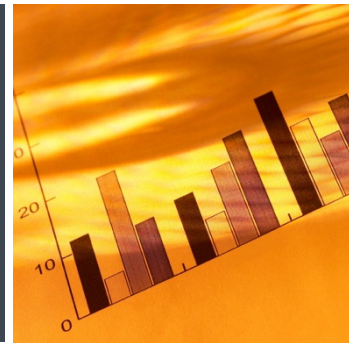


Guide sur la sélection d'un programme efficace de prévention du crime



2015-S009

www.securitepublique.gc.ca

BÂTIR UN CANADA SÉCURITAIRE ET RÉSILIENT

Grâce à une approche étape par étape, ce document vise à faciliter et guider le choix d'un programme de prévention du crime efficace et de fournir des conseils sur la mise en œuvre et la continuité du programme.

QUESTION

Depuis plusieurs années, l'approche fondée sur des données probantes a été utilisée dans le domaine de la prévention du crime afin de soutenir les programmes ayant démontré leur efficacité de réduire la criminalité et de renforcer la sécurité des collectivités. Dans la pratique, les données probantes sont opérationnalisées par l'entremise d'un continuum de l'efficacité des programmes qui va des « programmes modèles » aux « programmes prometteurs » et, finalement, aux « programmes inefficaces ».

Lorsque vient le temps de choisir un programme en prévention du crime, il faut répondre à plusieurs questions. Par exemple, parmi l'ensemble des programmes de prévention du crime fondés sur des données probantes, comment choisir le programme le plus approprié en fonction des demandes des bailleurs de fonds, des besoins de la population et des capacités de l'organisation responsable? Où recueillir de l'information sur les programmes et les pratiques fondés sur des données probantes? Comment s'assurer que les stratégies efficaces et les défis potentiels seront pris en compte?

Ce guide a été élaboré pour apporter des réponses à ces questions sur l'utilisation des programmes fondés sur des données probantes par les praticiens et les décideurs. Des conseils pratiques sont fournis pour aider à mieux comprendre l'approche fondée sur des données probantes en matière de prévention du crime. De plus, une méthode par étape est proposée pour guider les praticiens lors de la sélection et la mise en œuvre du programme, et des suggestions sont formulées en ce qui concerne les éléments clés de la continuité/pérennisation du programme.

MÉTHODE

La sélection d'un programme en prévention du crime est un processus décisionnel complexe qui repose sur divers facteurs. Elle exige beaucoup de temps et d'engagement. À ce jour, les recherches et les études d'évaluation ont porté principalement sur la présentation des résultats et des effets des programmes (sur le plan de la réduction de la criminalité). Seul un petit nombre de travaux se sont penchés sur le processus de sélection d'un programme et ont expliqué les critères qui devraient influencer ou orienter le processus décisionnel. Le guide a été rédigé dans le but de combler cette lacune.

Sans prétendre à l'exhaustivité, le guide présente des considérations et des questions clés destinées à aider les intervenants et les collectivités à prendre les décisions les plus éclairées possibles lors de la sélection du programme à mettre en œuvre dans leur collectivité.

RÉPONSE

Afin d'orienter le processus décisionnel de sélection et la mise en œuvre du programme de prévention du crime fondé sur des données probantes le plus approprié, une approche globale est nécessaire, laquelle comprend quatre étapes interreliées :

Étape 1. Évaluer la situation locale : Quels sont les problèmes de criminalité et de sécurité dans la collectivité, ainsi que leurs liens avec d'autres situations problématiques? Quel groupe de population le programme doit-il atteindre? Quelles sont les principales caractéristiques de ce groupe? Quelles sont les ressources et les initiatives locales en matière de prévention du crime? Cette étape concerne le contexte local et l'importance de mener une évaluation des



besoins locaux afin de fournir un aperçu des enjeux et des situations problématiques dans la collectivité ou les comportements à risque émergents et actuels chez une population en particulier, ainsi que les facteurs de risque et le contexte dans lequel ils se manifestent. Pour réaliser cette évaluation de la situation locale et cerner les priorités actuelles et émergentes, plusieurs sources de données peuvent être consultées telles que les statistiques officielles, les programmes gouvernementaux et les reportages des médias.

Étape 2. Sélectionner un programme efficace de prévention du crime : Quel programme cadre avec les priorités et les enjeux relevés? Quel programme correspond le mieux aux caractéristiques et aux besoins de la population ciblée? Cette étape sert à apporter des réponses aux questions soulevées lors de l'évaluation de la situation locale et à identifier les meilleures pratiques et programmes dans les répertoires fondés sur des données probantes¹. Ces répertoires classent les programmes en fonction de divers critères d'efficacité (incluant parfois le rapport coût-efficacité) et permettent ainsi d'assurer que les meilleures données probantes disponibles soient prises en considération au moment de sélectionner le programme. Le processus de sélection, en plus de considérer l'efficacité du programme, doit également tenir compte de l'adéquation et de la concordance du programme avec les futurs participants et l'organisation responsable du projet, ainsi que les capacités et les ressources organisationnelles. C'est à cette étape que la décision finale du programme à mettre en œuvre sera prise.

Étape 3. Mettre en œuvre un programme efficace de prévention du crime : Quels sont les facteurs de réussite de la mise en œuvre? Cette étape cible les composantes clés et les conditions qui ont une incidence sur le processus de mise en œuvre d'un programme. Les recherches ont démontré que ce

processus comprend quatre étapes dynamiques et itératives, et que de nombreux facteurs peuvent influencer sur la mise en œuvre d'un programme. Les programmes ne parviennent pas tous à une mise en œuvre réussie de la même façon. Cette étape tient compte des leçons tirées d'autres expériences de mise en œuvre et prend appui sur les éléments clés d'une réplication réussie.

Étape 4. Travailler à la pérennisation du programme : Quels sont les éléments qui favorisent le maintien d'un programme? Cette étape aborde l'analyse des programmes les plus susceptibles d'être pérennisés à long terme : la probabilité d'intégration dans un système existant ou d'obtention d'un financement durable à long terme n'est pas la même pour tous les programmes, même ceux qui s'avèrent une réussite. C'est pourquoi il est important de tenir compte de ces éléments lors du processus de sélection. En fait, même si cette étape semble constituer la suite logique de l'achèvement du programme, la pérennisation doit être prise en considération dès le début du processus de sélection. Chaque organisation devrait élaborer son propre plan de pérennisation afin de refléter sa vision en la matière, et de répondre à ses besoins particuliers de même qu'à ceux de ses programmes. En outre, même s'il n'y a aucune garantie, il est plus judicieux de choisir un programme dont l'organisation responsable a de bonnes chances de poursuivre la mise en œuvre.

RÉPERCUSSIONS

Bien qu'il puisse s'avérer nécessaire de déployer davantage d'efforts pour sélectionner et mettre en œuvre un programme fondé sur des données probantes, les avantages sont aussi plus nombreux pour les participants et les collectivités locales. En plus de prévenir la criminalité et la victimisation, les interventions bien planifiées favorisent la sécurité des collectivités. Or, pour assurer l'efficacité du programme et générer des effets positifs, il est important de sélectionner le programme qui répond le mieux aux besoins des populations et des collectivités locales, et qui cadre le mieux avec les capacités organisationnelles.

¹ Les répertoires fondés sur des données probantes les plus connus en matière de prévention du crime/développement positif des jeunes sont : *Blueprints for Healthy Youth Development*, *Crime Solutions* et *Model Programs Guide*, *Coalition for Evidence-Based Policy – Top Tier Evidence Initiative*, et *National Registry of Evidence-Based Programs and Practices* de la SAMHSA. Toutes ces bases de données sur les programmes fondés sur des données probantes sont aux États-Unis. Au Canada, il n'y a aucun système de ce genre qui permet de classer les programmes et les pratiques de prévention du crime. En raison de cette limite, il faut reconnaître l'existence d'un écart potentiel entre les programmes répertoriés dans la littérature et la présence d'autres programmes de prévention du crime dans les collectivités locales canadiennes.

SOURCE

Savignac, J., et Dunbar, L. (2015). *Guide sur la sélection d'un programme efficace de prévention du crime*. Ottawa, ON : Sécurité publique Canada.

Pour obtenir davantage de renseignements sur la recherche effectuée au Secteur de la sécurité communautaire et de la réduction du crime de Sécurité publique Canada, pour obtenir une copie du rapport de recherche complet, ou pour être inscrit à notre liste de distribution, veuillez communiquer avec :

Division de la recherche, Sécurité publique Canada
269, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0P8
PS.CSCCBResearch-RechercheSSCRC.SP@ps-sp.gc.ca

Les sommaires de recherche sont produits pour le Secteur de la sécurité communautaire et de la réduction du crime, Sécurité publique Canada. Les opinions exprimées dans le présent sommaire sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles de Sécurité publique Canada.
